



Association des St Léger de France et d'Ailleurs
Mairie – Rue de Gasma – 49280 Saint Léger sous Cholet
assostleger@orange.fr

BULLETIN DE LIAISON - OCTOBRE 2024

Compte-rendu du Conseil d'Administration
samedi 19 octobre 2024 à 10h
à Saint Léger la Montagne (Haute-Vienne)



De gauche à droite : Christophe RIPOCHE, Jean-Luc MOURGAUD, Marie-José DAUBY, Gisèle JOUANNETAUD, Nathalie CHAUVEAU, Carole VALENTIN, Guy MALBRAND, Didier HALLAIS, Floriane THÉBAULT, Clémence BARD

1. ACCUEIL

Madame Carole VALENTIN, Présidente, ouvre la séance en remerciant Madame Gisèle JOUANNETAUD, Maire de Saint Léger la Montagne (87) pour son accueil chaleureux ainsi que Madame Madeleine NARDOUX (Saint Léger la Montagne). Ses vifs remerciements sont également adressés à la commune de Saint Léger Magnazeix représentée par Monsieur Jean-Luc MOURGAUD (Adjoint au Maire), et Madame Marie-José DAUBY (Conseillère municipale déléguée) et correspondante, qui ont bien voulu suivre les travaux de notre conseil d'administration.

2. VIE DE L'ASSOCIATION

■ **Présentation, tour de table**

Présents (7) : Carole VALENTIN, *Présidente*, Christophe RIPOCHE, *Administrateur*, Nathalie CHAUVEAU, *Secrétaire*, Clémence BARD, *Secrétaire Adjointe*, Guy MALBRAND, *Trésorier adjoint*, Didier HALLAIS, *Référent Rose Saint-Léger*, Floriane THÉBAULT, *Référente communication* ;

En visioconférence : Jean-Pol SCHUMACKER (*Vice-Président*) ;

Absents et excusés (3) : João DOS SANTOS SILVA (*Vice-Président*), Valérie RENAULT (*Trésorière*) et Audrey GUIBÉ (*référente Commission Tombola*) ;

Invités (4) : Gisèle JOUANNETAUD (St Léger la Montagne), Madeleine NARDOUX (Saint Léger la Montagne), Jean-Luc MOURGAUD (St Léger Magnazeix), Marie-José DAUBY (St Léger Magnazeix) ;

Invités excusés : Frédéric MALFAISAN, Maire de St Léger Bridereix (Creuse) et Martyne GAUMET de St Léger le Guérétois (Creuse),

Correspondant à proximité : Alain ROBERT, référent de la région 9 - Saint Léger de Montbrillais (Vienne)

Information complémentaire : plus de correspondant pour St Lager Bressac (07). De ce fait, l'association recherche un correspondant pour la commune et un référent pour la région 7.

3. POINT FINANCIER

■ Situation financière de l'association

Guy MALBRAND présente la situation financière arrêtée à la date du 15 octobre 2024.

- Compte courant : 1 400 €
- Livret A : 49 686 €

Pour rappel, la somme de 2 000 € a été versée à St Léger le Petit (18) en vue du prochain rassemblement qui aura lieu les 7 et 8 juin 2025.

■ Point sur les cotisations 2023-2024

Le trésorier fait un point sur les cotisations et indique que 6 communes n'ont pas cotisé en 2024 :

- Saint Léger (50),
- Trith Saint Léger (59),
- Sus Saint Léger (62),
- Saint Lager (69),
- Saint Lager Bressac (07),
- Saint Léger (17)

Toutes les cotisations des adhérents personnels sont à jour.

■ Bilan moral et financier de l'AG de mai 2024 à St Léger de Montbrun

Valérie RENAULT (absente et excusée) par l'intermédiaire de Guy MALBRAND, est satisfaite du bilan positif de 1 158 € lors de l'Assemblée Générale du 19 mai dernier à St Léger de Montbrun (79). Une aide de 2000€ a été versée en soutien à l'organisation. Sans cette aide financière, le bilan aurait été négatif.

Grâce aux bénévoles ce fut un week-end réussi. Félicitations à tous les organisateurs.

Monsieur Jean-Paul MONTIBERT (Maire de St Léger de Montbrun) regrette de ne pas avoir vu beaucoup de Montbrunois pendant le week-end.

Le seul point négatif apporté par Valérie concerne le matériel (Léo gonflable) qui a été récupéré trop rapidement. Il serait souhaitable que ces équipements soient empruntés à la fin de la présente manifestation.

Encore un grand BRAVO à Valérie et toute son équipe.

4. COMMISSION TOMBOLA

■ **Lancement de la 12^{ème} tombola géante**

Guy MALBRAND indique aux membres de l'assemblée que le Crédit Mutuel se charge d'imprimer les tickets de tombola dans la limite de 10 000 exemplaires.

La boîte mail tombola.stleger@gmail.com qui a été créée récemment fonctionne très bien.

A ce sujet, un mail a été envoyé le 27 septembre dernier à tous les contacts afin de proposer la fiche de promesses de lot(s) avec un retour au 31 octobre 2024.

Il est demandé à Audrey GUIBÉ de faire une fiche « tableau de bord » pour l'organisation interne d'une tombola et d'envoyer une relance mi-novembre pour que les promesses de lots soient closes au 1^{er} décembre 2024. De plus, elle devra établir la liste des lots qu'elle communiquera au conseil d'administration dès fin novembre, nécessaire pour la confection des tickets.

Un encart pour la vente des tickets est prévu dans la prochaine gazette ainsi que l'envoi des promesses de lot par le biais de Facebook.

La date du tirage de la Tombola est prévue le 26 avril 2025 par Maître DE BALORRE à Saint Léger sur Sarthe (61).

Comme à chaque Tombola, 10 paniers garnis sont offerts par l'association nationale. Pour la 12^{ème} tombola géante, et afin de panacher les paniers, il a été décidé d'offrir :

- 5 paniers garnis de Saint Léger le Petit (18)
- 5 paniers garnis de Saint Léger des Prés (35)

Pour rappel, lors des précédentes tombolas, une soixantaine de lots ont été offerts.

5. COMMISSION PROJETS

■ **Rose ST Léger**

Didier HALLAIS rappelle qu'en début d'année toutes les commandes n'ont pas pu être honorées. La saison 4 s'achèvera dans quelques semaines avec 350 rosiers commandés et 520 en culture.

Bonne nouvelle, toutes les commandes en retard pourront être honorées lors de cette saison comme Saint Léger aux Bois (60) qui a commandé 74 rosiers et St Légier la Chiésaz (Suisse) qui en attend 200 : 160 n'ont pas pu être livrés en janvier dernier (saison 3) et 40 commandes pour cette année (saison 4).

La livraison est prévue en janvier 2025, cependant la Suisse devra attendre un mois de plus pour recevoir sa commande pour raison climatique.

La saison 5 de la Rose St Léger est lancée pour 300 commandes. L'information sera transmise à tous lors du prochain rassemblement en 2025 à Saint Léger le Petit (18). Le prix du rosier reste inchangé (13€).

Nathalie CHAUVEAU demande qu'il y ait dans les prochaines livraisons, la notice d'entretien du rosier. Après débat entre les membres du Conseil d'Administration, il a été décidé d'inclure la notice dans la Gazette du 1^{er} trimestre 2025.

De plus, Christophe RIPOCHE a contacté Guy FRIADT de St Léger aux Bois (60) pour réaliser une plaque qui sera jointe à chaque rosier offert et disponible également à l'achat. Il propose une maquette en inox comme ci-dessous :



Les membres de l'assemblée sont satisfaits de cette maquette mais demandent quelques modifications : augmenter la hauteur du pied et réduire sa largeur. Une consultation de prix a déjà été demandée pour 20 et 100 étiquettes.

Après plusieurs échanges, 30 étiquettes seront commandées. Une nouvelle offre de prix sera donc demandée pour tenir compte des modifications et des quantités.

Madame la Présidente demande l'avis sur cette maquette à Madame le Maire de Saint Léger la Montagne, qui lui répond avec enthousiasme que c'est une très bonne idée. Elle ajoute que la plaque permettra aux passants de connaître l'origine de ce beau rosier, et le cas échéant, de faire connaître l'association.

Floriane THÉBAULT propose d'ajouter cette plaque sur le bon de commande du rosier lorsque nous aurons déterminé le prix de vente TTC.

■ Point sur les objets à l'effigie de Léo : porte-clés – serviettes invités

Porte-clés Léo :

Christophe RIPOCHE rappelle que 3 000 porte-clés ont été commandés. Il se réjouit de les montrer à l'assemblée et en profite pour en distribuer un à chaque participant lors de ce week-end à Saint Léger la Montagne. A la date du 20 octobre 2024, le stock de porte-clés est de 2 980.

Conditionnés par sacs de 20 exemplaires mais dissociables, il rappelle que son coût unitaire est de 1,86€ TTC, et qu'il sera vendu 2€ (tarif fixé lors de l'Assemblée Générale du 19 mai dernier).

Désignée en tant que responsable diffusion des porte-clés, Floriane THÉBAULT propose qu'un article soit rédigé sur cet objet dans la prochaine gazette. Les porte-clés seront disponibles à la vente à partir de la vitrine expliquée dans le point ci-dessous.

Serviettes invités :

Après avoir pris contact avec Alain GENDRONNEAU (entreprise Publimag) il rappelle la proposition de devis concernant les serviettes invité (dimension 32x 50 cm coloris blanc et bleu)

	Grammage	Quantité	Prix TTC / unité
Bas de gamme	400g/m ²	1 000 pièces	2,76 €
Haut de gamme	400g/m ²	1 000 pièces	6,06 €
		500 pièces	7,02 €
Très haut de gamme	450g/m ²	1 000 pièces	6,36 €
		500 pièces	7,38 €

Après plusieurs échanges entre les membres, la serviette « Haut de gamme – 400g/m² » a été retenue. 500 pièces seront commandées pour 7,02€ TTC l'unité. Le prix de vente est fixé à 9€.

■ **Vente de nos objets : stand lors des rassemblements et / ou vitrine en ligne**

Floriane THÉBAULT explique aux membres qu'elle a fait le point avec Audrey GUIBÉ pour la mise en place d'une vitrine en ligne. À destination des communes et des associations locales des St Léger ainsi qu'aux adhérents, elle permettrait de mieux gérer les stocks. De plus, elle propose de créer une boîte mail spéciale « boutique » pour qu'elle puisse recevoir les réservations et/ou demandes particulières. Puis, elle demande l'aide de Christophe RIPOCHE pour créer une page à ce sujet sur le site officiel de l'association des St Léger de France et d'Ailleurs. Une information sera également faite sur la gazette.

Enfin, concernant les stocks, Floriane THÉBAULT préconise de les récupérer à son domicile (casquettes, écharpes, porte-clés et serviettes) auprès de Valérie RENAULT et Christophe RIPOCHE afin de mieux gérer les quantités.

OBJETS A VENDRE

Etat des stocks arrêté à la date du 18 janvier 2024

Objet	Quantité	Prix à l'unité
Casquette	294	5 €
Echarpe	262	5 €

Objets à ajouter à l'état des stocks :

Porte-clés	2 980	2 €
Serviette	500 (en cours de commande)	9 €

Pendant ces échanges, elle a pu créer la boîte mail dédiée suivante : boutique.stleger@gmail.com

Elle propose également de tenir un stand avec Audrey GUIBÉ lors des rassemblements pour vendre ces objets. Le lieu de vente sera uniquement pendant les événements, pour les réservations en ligne aucun envoi ne sera possible. Pour plus de facilité sur les modes de paiement, Guy MALBRAND se charge de demander au Crédit Mutuel un terminal de paiement pour carte bancaire. Les espèces et chèques bancaires seront acceptés.

6. COMMISSION COMMUNICATION

■ **Point sur le site internet**

Afin de passer le relais dans quelques années, Christophe RIPOCHE s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à la gestion du site internet (3 logiciels) à Floriane THÉBAULT.

Comme chaque année, une relance pour mise à jour des informations sera transmise à toutes les mairies et correspondants. Floriane THÉBAULT se charge de rédiger le courrier et Clémence BARD en tant que secrétaire adjointe se chargera de l'envoi par mail.

■ **Point sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram**

Géré par Christophe RIPOCHE, la page Facebook de l'association nationale compte environ 2 500 amis. Il fait chaque jour la revue de presse des St Léger et relaie les informations sur ce réseau social. Bon fonctionnement, à continuer.

En revanche, la page Instagram créée il y a tout juste un an, est gérée par Floriane THÉBAULT. Elle exprime sa légère déception quant au nombre d'abonnés (56 à la date du 19/10/2024). Afin de recueillir un maximum de « followers » (abonnés) à la page Instagram, elle envisage d'afficher le QR Code sur les stands et à l'entrée du lieu de rassemblement à St Léger le Petit (18) l'année prochaine.

■ **Point sur la Gazette**

Publiée tous les trimestres, elle est rédigée et mise en forme par Carole VALENTIN et Nathalie CHAUVEAU. Axée sur l'actualité mais aussi sur l'histoire, le patrimoine des communes membres et sur nos retrouvailles (rassemblements et assemblées générales). Celle-ci est envoyée aux mairies, associations et adhérents personnels (environ 1400 contacts). Il y a toujours de bons retours depuis ses débuts.

7. COMMISSION PATRIMOINE

En visioconférence, Jean-Pol rappelle que le règlement de la Commission Patrimoine a été validé en Assemblée Générale du 19 mai dernier. Afin de communiquer sur celle-ci et de sélectionner des candidats, il propose 3 solutions :

- Envoyer un mail à tous les correspondants, mairies et adhérents personnels
- Publier l'information sur le site internet et sur les réseaux sociaux
- Rédiger un article sur la gazette de décembre

Pour ce faire, il rédigera un courrier sur cette commission et l'enverra par mail aux membres du Conseil d'Administration pour avis. Date limite de dépôt des dossiers le 30 avril 2025.

De plus, lorsqu'un dossier sera validé par la commission Patrimoine, l'Assemblée générale informée et que la subvention sera versée, il serait souhaitable qu'une plaque avec les nom et logo de l'association apparaissent sur le bâtiment concerné. La dimension de la plaque et la gravure sont à revoir.

8. NOS PROCHAINES RENCONTRES

■ **Avancement sur le 14^{ème} rassemblement à Saint Léger le Petit (Cher)**

Nathalie CHAUVEAU exprime sa préoccupation au sujet du financement et du nombre de participants à l'occasion du 14^{ème} rassemblement qui aura lieu dans sa commune le 7 et 8 juin 2025, à Saint Léger le Petit (18).

Elle estime la capacité d'accueil à 450 personnes maximum. Elle rappelle que les lots de la tombola seront à récupérer lors des Olympiades qui auront lieu le samedi après-midi.

Actuellement, les excursions et transports sont programmés et réservés. La matinée du dimanche débutera par l'Assemblée Générale à 9h00 et se terminera par l'élection du Conseil d'Administration.

L'association nationale peut apporter une aide financière substantielle dans la mesure où la commune de Saint Léger le Petit (18) ne dispose pas de structure assez grande. Une aide de 2000€ a été versée à ce jour.

De plus, les membres de l'assemblée ont insisté pour augmenter le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies afin de ne pas refuser d'éventuels participants.

Enfin, Nathalie CHAUVEAU précise qu'elle enverra les fiches d'inscription familiales courant novembre pour obtenir un premier retour fin janvier. Début février, un rappel sera lancé pour une fin d'inscription au 15 février, dernier délai.

QUESTIONS DIVERSES

■ **Point sur les adhérents personnels**

Comme indiqué en début de réunion, les 7 adhérents personnels sont à jour dans leur cotisation annuelle.

■ Demande de reconnaissance de l'intérêt général :

(Réponse DRFIP – demande 2nd examen en cours)

En tant que Présidente, Carole VALENTIN a reçu un courrier de la Direction Régionale Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine en date du 17 octobre 2024 relatif à la demande de reconnaissance d'intérêt général de l'association.

Le 2nd examen de cette demande sera étudiée par le collège de l'Ouest, situé à Rennes (35) le 20 novembre prochain à 14h00. Elle s'y rendra accompagnée de Clémence BARD.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à faire part de leurs arguments avant cette date afin d'obtenir un avis favorable du service des Finances Publiques lors de cette séance.

■ Prêt du matériel

Valérie RENAULT, par l'intermédiaire de Guy MALBRAND, tient à rappeler qu'il est très important de renvoyer la feuille de prêt de matériel à son attention lors d'une location.

De plus, la commune de Saint Léger aux Bois (60) souhaite acheter des fanions sur notre stock actuel. La quantité et le prix de vente seront à revoir ultérieurement.

■ Prochaine réunion du Conseil d'Administration

Elle aura lieu à Saint Léger-près-Troyes (10) le 8 et 9 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h30.

Fait à Saint Léger la Montagne, le 19/10/2024.
La secrétaire adjointe, Clémence BARD

